

Le Hall Prouvé du Villagexpo de Saint-Michel-sur-Orge (91) à la dérive

Courriel du 6 mars 2017 de Jean-Louis Bernard,
Membre de l' « Association Villagexpo », collectif en faveur de la préservation et de la mise en valeur du Hall Prouvé et du Villagexpo de Saint-Michel-sur-Orge
à Jean-François Cabestan, architecte du patrimoine, Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Bonjour,

Merci pour votre message.

(...)

Effectivement, j'ai reçu des mails me demandant si nous avons mis une pétition en ligne. J'ai demandé aux autres membres du collectif de donner leur avis sur cette question car, dans notre combat pour préserver le Hall, nous rencontrons des copropriétaires et des élus qui, pour des raisons différentes, utilisent les signatures des pétitionnaires extérieurs au quartier pour dire que nous sommes obligés d'aller chercher des défenseurs ailleurs pour peser sur la décision des copropriétaires qui souhaiteraient la destruction du Hall.

Villagexpo est une création de l'État en 1966 pour montrer que l'industrie du bâtiment était capable, après les tours et les barres de la reconstruction d'après guerre, de produire des maisons individuelles à des prix comparables à ceux du logement social.

L'exposition de 1966 : 184 pavillons, le Hall d'exposition de 900m², l'école et les deux logements d'instituteurs, le tout construit en 110 jours par la coopérative HLM de l'Île-de-France, s'est transformé en copropriété de 360 pavillons, avec le Hall Prouvé comme équipement collectif central. L'école et les logements d'instituteurs, construits aussi par Jean Prouvé, ont été donnés par l'État à la commune.

50 ans après, l'école est à rénover et la ville voudrait bien en construire une neuve, peut-être à la place du Hall si Villagexpo décide sa destruction, et se débarrasser des logements d'instituteurs. Le label "Patrimoine du XXème siècle" qui a été décerné à l'ensemble de Villagexpo, constitue nettement une difficulté dont le maire se passerait bien.

- Sans l'aval de la Municipalité, la copropriété n'a pas accès aux subventions réservées aux collectivités territoriales. Il ne lui reste que les subventions destinées au patrimoine, avec les taux différents si l'édifice est, ou n'est pas protégé par une inscription ou un classement MH.

- Sans la volonté municipale, c'est un site exceptionnel regroupant 3 œuvres différentes de Jean Prouvé qui sera, au mieux, réduit au Hall ou, si la copropriété n'arrive pas à décrocher suffisamment d'aides financières, sera abandonné et, vraisemblablement, éliminé.

Nous avons déposé une demande d'inscription MH pour le Hall et nous disposons de deux études de faisabilité (un projet architectural et un étude patrimoniale) que nous sommes prêts à déposer auprès des financeurs si l'AG de la copropriété nous y autorise.

La pétition intervient à cause d'un arrêté du maire, pris sans concertation avec le copropriétaire, qui ferme le Hall à toutes les activités qui s'y déroulent habituellement (198 h d'activités hebdomadaires, 17 activités différentes, plus les activités péri-scolaires de l'école primaire et les cours d'EPS du lycée voisin). Le prétexte est l'état de la toiture qui présente des infiltrations à plusieurs endroits.

La pétition demande donc à la copropriété d'investir 16.000€ dans un bâchage provisoire des 1200 m2 de toiture qui devrait offrir une protection au bâtiment jusqu'à la réponse des financeurs. Cette réponse est attendue pour que la copropriété puisse se prononcer en pleine connaissance de la part des travaux qu'elle devra assumer.

Si le coût de la bâche est voté, la pétition demande que le maire lève son arrêté et continue, comme depuis 38 ans, à prendre en charge les coûts de fonctionnement de cet équipement public de fait dont la mise à disposition par la copropriété n'a jamais été compensé par un loyer (qui aurait permis la constitution d'un fonds de réserve pour les gros travaux).

Notre combat concerne donc un lieu qui illustre la qualité de l'œuvre de Jean Prouvé sous tous ses aspects : conception architecturale et technique adaptée à un programme novateur et capacité d'adaptation puisque le Hall d'exposition est utilisé depuis pour des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs.

Une œuvre qui constitue un patrimoine vivant, qui a permis à ce quartier expérimental de s'ouvrir à l'ensemble de la population de la ville.

Merci pour votre soutien.

Si vous pouvez utiliser ce texte pour votre blog, en attendant la décision du collectif sur la pétition-internet, ce sera déjà une référence pour les aspects patrimoniaux de nos démarches.

Très cordialement,

Jean-Louis BERNARD
bernardjl@sfr.fr